

Qu'est-ce-que la

DICAA ?

Déclaration
d'intention
de Cessation
d'Activité
Agricole

1. C'est un formulaire envoyé par la MSA plusieurs années avant la retraite. Il est également accessible en ligne ou auprès de votre Chambre d'agriculture.

Pourquoi la renvoyer à la Chambre d'agriculture ?

2. Il doit être renvoyé à la Chambre d'agriculture, complété et signé par l'agriculteur, au moins 3 ans avant la retraite.

Le formulaire est non engageant

3. La Chambre d'agriculture est réceptrice de la DICAA dans sa mission de service public pour la DDT/M*.

Mais à quoi ça sert ?

5. Elle évalue les besoins des cédants pour mettre en place des accompagnements et des actions en faveur du renouvellement des générations.

4. Elle dispose ainsi de données statistiques en termes de transmissions d'exploitation.

6. La DICAA sert à informer sur sa situation à l'instant T (même si elle est amenée à évoluer).

9. Et sert à vous proposer un accompagnement pour trouver un repreneur.

Mode d'emploi

7. Elle vous permet de bénéficier d'un accompagnement pour la transmission et d'aides éventuelles.

8. Elle sert à pouvoir faire la demande pour poursuivre son activité tout en percevant la retraite.

10. Pour cela, vous avez besoin de vos informations personnelles et de quelques caractéristiques de l'exploitation.

* Direction Départementale Territoires et de la Mer
** Répertoire Départ Installation